

Del 18-156



Vienne  
Condrieu  
Agglomération

**Procès-Verbal de remise des biens du SYRIPEL à Vienne Condrieu  
Agglomération, sur la base de loisirs,  
hormis les biens mis précédemment à disposition par la Commune au profit du  
SYRIPEL et restitués à la commune de Condrieu**

ENTRE :

Le SYRIPEL représentée par sa Présidente Mme Isabelle DUGUA dûment habilitée par délibération en date du 20 avril 2018,

ET :

Vienne Condrieu Agglomération régulièrement représenté par son Président en exercice, M Thierry KOVACS, dûment habilité par délibération en date du 24 avril 2018.

**Vu l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'arrêté inter préfectoral en date des 22 et 28 juin 2007 portant création du SYRIPEL ayant pour objet les opérations de modernisation, d'extension, d'aménagement, de gestion et d'entretien du port de plaisance des Roches de Condrieu et de la zone de loisirs attenante,**

**Vu l'arrêté inter préfectoral n° 38-2017-11-17-007 et 69-2017-11-17-001 du 17 novembre 2017 portant fusion de la CA du Pays Viennois et de la CC de la Région de Condrieu et intégration de la commune de Meyssiez, modifié par l'arrêté inter préfectoral n° 69-2018-02-13-006 et 38-2018-02-20-002 du 20 février 2018 (articles 12 et 14 de l'arrêté initial modifiés),**

**Vu la délibération du SYRIPEL en date du 20 avril 2018 relative aux modalités de liquidation du SYRIPEL,**

**Vu la délibération du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération du 24 avril 2018 approuvant la convention de liquidation du Syripel ainsi que le présent procès-verbal.**

Considérant que la liquidation du SYRIPEL entraîne la remise des biens du SYRIPEL inscrits au budget annexe base hormis ceux mis à disposition par la commune de Condrieu restitués à la commune de Condrieu, à charge pour la commune de les remettre à Vienne Condrieu Agglomération, et leurs réintégrations dans son patrimoine pour leur valeur nette comptable.

Au vu de ces dispositions, est établi le procès-verbal de remise au profit de Vienne Condrieu Agglomération les biens suivants

- **Article 1 : Objet**

Les biens meubles et immeubles de la base de loisirs appartenant au SYRIPEL sont remis à Vienne Condrieu Agglomération.

La remise prend effet à compter de la date d'effectivité juridique de la liquidation du SYRIPEL.

- **Article 2 : Consistance et situation juridique des biens**

L'équipement comprend les installations suivantes sur la base de loisirs :

- Des parkings répartis sur plusieurs sites de la base de loisirs mais avec un accès unique
- Une aire de jeux
- Une aire de pique-nique
- Une plage de baignade ensablée avec local « maître-nageur sauveteur »
- Un plan d'eau d'une superficie de 12 ha environ
- Un téléski nautique
- Deux bâtiments multi-activités comprenant notamment un restaurant, des locaux liés à l'activité téléski nautique, des locaux techniques
- Une guinguette
- 10 chalets en bois entièrement équipés dans un PRL (parc résidentiel de loisirs) clôturé dont un chalet d'accueil
- Des espaces sanitaires.

La Base de Loisirs, située « allée de la Presqu'île 69420 Condrieu » est un équipement en bon état, implanté sur le territoire des communes de :

- Condrieu, cadastré section AN en partie sur les parcelles n°442 et 450 et parcelle non cadastrée
- Chonas l'Amballan, cadastré section AL, en partie sur les parcelles n°43, 118, 115 et 136 et parcelle non cadastrée
- Saint Prim cadastrée section AB parcelle non cadastrée en bordure du plan d'eau

Et définis sur le plan CNR n°1300K191D03807B à l'échelle 1/20000 ème.

- **Article 3 : Valeurs des biens**

La valeur nette comptable de cet équipement s'établit à 248 758.20 €, sans subvention transférée.

NIVEAU DE TOTALISATION	COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	VALEUR NETTE
	2031	2012007	Profil de baignade	29/11/2012	25	3 950.00	796.00	3 154.00
<b>Sous-total</b>	<b>2031</b>		frais d'études			<b>3 950.00</b>	<b>796.00</b>	<b>3 154.00</b>
	2138	150878	travaux complémentaires base	01/01/2010	30	141 919.96	36 330.00	105 589.96
	2138	3	Réalisation station eaux usées	01/01/2010	30	46 279.32	9 252.00	37 027.32
<b>Sous-total</b>	<b>2138</b>		autres constructions			<b>188 199.28</b>	<b>45 582.00</b>	<b>142 617.28</b>
	2153	5	remise en etat des jeux	04/09/2013	15	9 780.00	2 608.00	7 172.00
	2153	2013/006	Achat de jeux	18/09/2013	5	7 996.10	6 396.00	1 600.10
	2153	2016-04	travaux sur chalets	10/05/2016	20	6 570.00	0.00	6 570.00
	2153	2016-05	Travaux terrain de boules	10/05/2016	15	3 021.00	0.00	3 021.00
	2153	2017-05	structure de jeux idverde	11/07/2017	15	11 315.70	0.00	11 315.70
	2153	2017-06	guérite	26/10/2017	20	5 505.50	0.00	5 505.50
	2153	2017-07	tranchée	26/10/2017	20	864.00	0.00	864.00
	2153	2017-08	électricité déplacement cabanon	14/11/2017	20	6 383.00	0.00	6 383.00
	2153	151608	travaux complémentaires base	01/01/2010	30	39 759.62	9 275.00	30 484.62
	2153	4	éclairage chemin piéton	01/01/2010	30	18 874.00	3 774.00	15 100.00
<b>Sous-total</b>	<b>2153</b>		instal à caractère spécif			<b>110 068.92</b>	<b>22 053.00</b>	<b>88 015.92</b>
	2313	2017-11	levée bathymetrique plan d'eau	29/12/2017		2 250.00	0.00	2 250.00
<b>Sous-total</b>	<b>2313</b>		constructions			<b>2 250.00</b>	<b>0.00</b>	<b>2 250.00</b>
	2315	2016-03	panneaux signalétique baignade	29/06/2016	0	1 130.00	0.00	1 130.00
	2315	2017-03	COMPRESSEUR POUR TELESKI F0015	30/04/2017	0	675.00	0.00	675.00
	2315	2017-09	création supports signalétique fac F1707007	06/12/2017		3 850.00	0.00	3 850.00
	2315	2017-10	nouveaux haubans teleski	29/12/2017		7 066.00	0.00	7 066.00
<b>Sous-total</b>	<b>2315</b>		instal mat outil techn			<b>12 721.00</b>	<b>0.00</b>	<b>12 721.00</b>
<b>Total général</b>						<b>317 189.20</b>	<b>68 431.00</b>	<b>248 758.20</b>

• Article 4 : Règlement des litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Grenoble.

Fait à Vienne le 04/05/2018

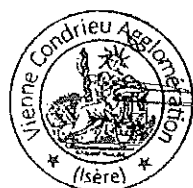
Pour le SYNDICAT  
CAPITAINEUR DU PORT  
30370 LES ROCHESES DE CONDRIEU

Tél. 04 74 87 62 49  
Fax 04 74 87 62 98  
E-mail syndicat@orange.fr

La Présidente  
Isabelle DUGUA

Pour Vienne Condrieu Agglomération

Le Président



Thierry KOVACS

